

Algérie : Reconduction des mesures de confinement partiel dans 29 wilayas

Les services du Premier ministre ont annoncé jeudi, la reconduction pour une période de 10 jours, les mesures de confinement partiel à domicile décidées pour empêcher la propagation du coronavirus (Covid-19). La décision entrera en application à partir de samedi 18 juillet 2020.

Les mesures en question prévoient un confinement à domicile de 20h00 jusqu'au lendemain à 5h00 du matin. Elles concernent : Chlef, Laghouat, Oum El Bouaghi, Batna, Béjaïa, Biskra, Béchar, Blida, Bouira, Alger, Djelfa, Sétif, Sidi Bel Abbès, Annaba, Constantine, Médéa, M'Sila, Mascara, Ouargla, Oran, Bordj Bou Arréridj, Boumerdès, Tissemsilt, El Oued, Khenchela, Souk Ahras, Tipaza et Relizane.

La reconduction concerne également l'interdiction de la circulation routière, y compris des véhicules particuliers, de et vers les wilayas concernées. Le transport des personnels et celui des marchandises ne sont pas concernés par cette mesure, précise la même source.

Il a été décidé, en outre, la reconduction de la mesure de suspension de l'activité de transport urbain des personnes public et privé durant les week-ends dans les 29 wilayas citées précédemment.